

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0858/PR/MAEPRH portant adoption du projet de budget prévisionnel 2012 du laboratoire National d'Analyses Alimentaires (LANAA).

n° 2011-0858/PR/MAEPRH

MinistèreMINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DE LA
PECHE, DE L'ELEVAGE ET DES RESSOURCES HALIEU-
TIQUES**Date de publication**

17 décembre 2011

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2011

Date du numéro

31 décembre 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°200/AN/07/5ème L du 22 décembre 2007 portant organisation de l'Administration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques**VU**La Loi n°48/AN/09/6ème L du 19 avril 2009 portant création du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**Le Décret n°2009-0197/PR/MAEM du 29 août 2009 portant organisation et fonctionnement du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2009-0237/PR/MEIFP du 15 octobre 2009 portant nomination du Directeur du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**L'Arrêté n°85-1162/PR/SG du 07 septembre 1985 portant fixation des tarifs applicables au service de l'Elevage et des Pêches**VU**L'Arrêté n°2008-0421/PR/MAEM-RH du 06 juillet 2008 portant modification des tarifs de redevance pour l'établissement des certificats sanitaires et instaurant une contribution à la sécurité alimentaire**VU**L'Arrêté n°2009-0246/PR/MAEM du 22 mars 2009 portant modification de l'Arrêté n°2008-0421/PR/MAEM-RH portant modification des tarifs de redevance des certificats sanitaires et instaurant une contribution à la sécurité alimentaire**VU**L'Arrêté n°2009-0757/PR/MAEM-RH du 17 octobre 2009 relatif aux tarifs des redevances applicables lors du contrôle vétérinaire et alimentaire**VU**La Délibération n°001 du Conseil d'Administration du 24 décembre 2009 portant approbation du budget prévisionnel 2010**Vu**La Délibération n°002 du Conseil d'Administration du 23 décembre 2011 portant approbation du budget prévisionnel 2011

VuLa Délibération n°003 du Conseil d'Administration du 10 décembre 2012 portant approbation du budget prévisionnel 2012
SUR Proposition du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 décembre 2011.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le projet de budget prévisionnel 2012 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires s'établit comme suit

– En produits :	300.000.000 FDJ	– En charges :	100.000.000 FDJ	– Fonctionnement :	80.000.000
FDJ– Investissement :		20.000.000 FDJ			

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH